

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

LE FEUILLETON,

OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

4 SEPTEMBRE.]

{ N. AUBIN éditeur. Imprimeur, A. JACQUIES. }
{ Résidence et bureau rue St. Valier N° 177. }

[PRIX : -2 SOUS.

Poésie.

LA SAINTE ALLIANCE DES PEUPLES.

[PAR BERANGER.]

AIR: Du Dieu des bonnes gens.

J'ai vu la Paix descendre sur la terre,
Semant de l'or, des fleurs et des épis.
L'air était calme, et du dieu de la guerre
Elle étouffait les foudres assoupis.
" Ah ! disait-elle, égaux par la vaillance,
" Français, Anglais, Belge, Russe ou Germain,
" Peuples, formez une sainte alliance,
" Et donnez-vous la main.

" Pauvres mortels, tant de haine vous lasse !
" Vous ne goûtez qu'un pénible sommeil.
" D'un globe étroit divisez mieux l'espace ;
" Chacun de vous aura place au soleil.
" Tous attelés au char de la puissance,
" Du vrai bonheur vous quittez le chemin.
" Peuples, formez une sainte alliance,
" Et donnez-vous la main.

" Chez vos voisins vous portez l'incendie :
" L'aquilon souffle, et vos toits sont brûlés ;
" Et quand la terre est enfin refroidie,
" Le soc languit sous des bras mutilés.
" Près de la borne où chaque état commence,
" Aucun épi n'est pur de sang humain.
" Peuples, formez une sainte alliance,
" Et donnez-vous la main.

" Des potentats, dans vos cités en flammes,
" Osent du bout de leur sceptre insolent
" Marquer, compter et recompter les âmes
" Que leur adjuge un triomphe sanglant.
" Faibles troupeaux, vous passez sans défense
" D'un joug pesant sous un joug inhumain.
" Peuples, formez une sainte alliance,
" Et donnez-vous la main.

" Que Mars en vain n'arrête point sa course.
" Fondez des lois dans vos pays souffrants ;
" De votre sang ne livre plus la source
" Aux rois ingrats, aux vastes conquérans.
" Des astres faux conjurez l'influence ;
" Effroi d'un jour, ils pâliront demain.
" Peuples, formez une sainte alliance,
" Et donnez-vous la main.

" Oui, libre enfin, que le monde respire ;
" Sur le passé jetez un voile épais.
" Semez vos champs aux accords de la lyre ;
" L'encens des arts doit brûler pour la paix.
" L'espoir riant, au sein de l'abondance,
" Accueillera les doux fruits de l'hymen.
" Peuples, formez une sainte alliance,
" Et donnez-vous la main."

Ainsi parlait cette vierge adorée,
Et plus d'un roi répétait ses discours.
Comme au printemps la terre était parée ;
L'automne en fleurs rappelait les amours.
Pour l'étranger, coulez, bons vins de France !
De sa frontière il reprend le chemin.
Peuples, formons une sainte alliance,
Et donnons-nous la main.

Nous envoyons aujourd'hui le FEUILLETON à chacun des abonnés du Fantasque. Ceux qui désirent y souscrire, selon les conditions indiquées plus bas, sont priés d'en avertir nos porteurs à la publication du prochain numéro : ceux qui n'ont point l'intention de s'y abonner sont priés de remettre le présent numéro en y inscrivant leur nom, sans quoi les numéros qui leur seront expédiés jusqu'à contre-ordre leur seront chargés.

LE FEUILLETON OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE

QUEBEC, MARDI 4 SEPTEMBRE, 1858.

Selon l'avis que nous en avons donné d'avance et afin de remplir autant qu'il est en notre pouvoir les désirs d'un grand nombre de nos souscripteurs qui ont exprimé le vœu de voir s'agrandir notre journal, nous publions aujourd'hui, pour la première fois, le FEUILLETON ou *Supplément du Fantasque*.

La faveur de plus en plus flatteuse avec laquelle le public accueille nos efforts nous impose le devoir de ne rien changer à la forme ni au plan du Fantasque, aussi cette publication sera-t-elle continuée sur le même pied que ci-devant et sera composée comme jusqu'à ce jour de matières presque entièrement originales.

Comme on le voit, l'addition que nous y faisons aujourd'hui est simplement afin de rendre notre entreprise complète, du moins autant qu'il nous le permettent nos moyens, et afin de fournir à la classe peu aisée une publication plus à sa portée. Le *Feuilleton* sera composé de quelques extraits littéraires, des nouvelles les plus immédiatement intéressantes à la population de Québec, ainsi que d'autres informations qui nous paraîtront devoir procurer quelque instruction utile ou un agréable passe-temps. Une partie essentielle de la feuille sera consacrée à donner un aperçu de l'opinion générale ou particulière de la presse canadienne sur les affaires du pays, nous réservant une parfaite indépendance sous ce point de vue. Enfin ne désirant pas nous étendre plus au long sur nos vues ni entretenir nos lecteurs de promesses, nous les prions de juger nos efforts avec indulgence et de rester persuadés que si l'encouragement public vient un peu nous dédommager de nos peines, nous ne négligerons rien pour en être de plus en plus dignes.

Notre petite publication, comme on le voit, se trouve composée de trois branches formant un tout qui peut lutter, du moins pour le bon marché, avec aucune autre entreprise de ce genre en ce pays. D'abord : le *Fantasque* à jusqu'ici contenu exclusivement nos vues des hommes ou des choses ; vues que nous avons exprimées plus ou moins sérieusement. Cette méthode qui est venue confirmer en maintes occasions l'adage populaire : *On dit bien des vérités en riant*, a obtenu, nous osons le dire, des succès trop flatteurs pour que nous cherchions à y rien changer. Avec le *Fantasque* nous avons fait délivrer *gratis* durant les deux derniers mois, l'*Affiche* ou *couvert*, où, dans le but de ne point diminuer la quantité de matière contenue dans le journal, nous avons inséré les annonces dont on nous a favorisés. Maintenant nous y ajoutons le *Feuilleton* dont nous avons donné le plan plus haut, qui est plus particulièrement destiné à la classe des artisans. Si l'on considère que nulle annonce n'y sera insérée et la quantité de matière qui s'y trouve contenue, on verra que c'est la feuille la moins chère de toutes celles qui se colportent et se vendent séparément.

On conçoit facilement que nos frais se trouvant doublés il serait injuste de la part de nos abonnés de s'attendre à recevoir le *Fantasque* et le *Feuilleton* pour le même prix. Il y aura donc une augmentation de cinquante pour cent seulement pour ceux qui déjà reçoivent le *Fantasque*, comme on peut le voir par les conditions inscrites au bas de cette feuille.

Il nous reste maintenant à solliciter l'encouragement du public pour notre entreprise, annonçant d'avance que nous nous soumettrons sans murmurer à son jugement et que nous prendrons sur nous même le blâme d'une non-réussite.

D-7

LES ACCUSÉS DE MONTREAL.

Nous voyons par le *Herald* de Montréal, que le Grand Jury, sur l'indictement porté contre François Jalbert, Jean Baptiste Maillet, Joseph Ratté, Louis Lussier, Jean Baptiste Lussier et François Toussaint Mignault accusés du meurtre du Laertenart Weir, a rapporté *vrai bill*, à l'exception de Jean Baptiste Lussier et nous ignorons par rapport à François Toussaint. *Il faut remarquer que de tous ceux contre qui un vrai bill a été trouvé, François Jalbert est le seul en prison ou dans la jurisdiction de la cour.* Jalbert fut amené devant le tribunal et plaida non coupable. Son procès est fixé à mardi (aujourd'hui). Le prisonnier demandait un plus long délai, ce qui lui fut refusé. Il est défendu par MM. Waller et C. Mondelet.

Sur l'indictement porté contre François Nicolas, Amable Daunais, Joseph Pinsonnault, Gédéon Pinsonnault, Henry Bercasse, Jean Udon jeune, Alias Jean Beaulieu et René Garant, accusés du meurtre de Chartrand, le grand jury retourna un *vrai bill* contre tous à l'exception de Henry Bercasse.—J. Nicholas, A. Daunais, Joseph et Gédéon Pinsonnault, les seuls sous arrêt, plaideront *non-coupables*. Leur procès fut fixé à jeudi prochain. Leurs défenseurs sont les mêmes que pour Jalbert.

Les grands jurés présents à Montréal sont :—

- | | |
|------------------------|-------------------|
| C. S. Rodier, | J. McGillivray, |
| N. B. Doucet, | Paul Knowlton, |
| Narcisse Crebassa, | John Frothingham, |
| E. P. Boudreau, | A. Hatt, |
| Thomas Barron, | A. McKenzie, |
| E. M. Leprohon, | W. Evans. |
| J. B. de la Broquerie, | |
| Chas. Fomeret, | |
| J. Dansereau. | |

Lord Durham, sa famille et sa suite partent, dit-on, vers le milieu du mois d'octobre pour Montréal où ils vont passer une partie de la saison prochaine.

Lord Gosford a été promu au grade de Chevalier-Grand-Croix de l'Ordre du bain et l'honorable Charles Gore, député-quartier-maître-général en Canada a été nommé compagnon de cet ordre.

Les courses de Québec qui promettent d'être fort brillantes ont commencé hier et se continuent aujourd'hui. Nous n'avons pas appris qu'il soit arrivé aucun accident. Lord Durham n'y a point assisté. On s'attend cependant à ce qu'il y sera aujourd'hui.

Mr. Young dans le but d'éviter les désordres qui troublent habituellement le repos public en de pareilles occasions, avait fait publier une ordonnance de police par laquelle il est défendu d'ériger des tentes, échoppes ou autres lieux arrangés pour le débit de boissons, etc. Ce règlement défend aussi tous jeux de hasard, de cartes, de roulette, bagatelle ou autres, ainsi que combats de coqs, etc., soit pour de l'argent ou autrement. Les tables et tous les objets exposés en vente devront être enlevés à 6 heures du soir. Toutes personnes trouvées dans les auberges après dix heures du soir seront sujettes à deux mois d'emprisonnement.

Son excellence le Gouverneur Général a nommé le révérend GEORGE COWELL Chapelain des forces, pour faire le service divin à Lord Durham et à sa famille dans la maison du gouvernement.

Les règlements de police s'étendent, par une proclamation datée du 4 juillet, aux paroisses de Sainte Foi, Lorette, St. Ambroise, Charlebourg, Beauport, Saint-Joseph de la Pointe Lévi et Saint Jean Chrysostème, ainsi qu'au havre de Québec.

PLACE DE DEBARQUEMENT—BASSE-VILLE.

Le règlement suivant vient d'être passé par le Bureau de la Trinité, et sanctionné par Son Excellence le gouverneur général;—

“ A l'avenir toutes chaloupes de pilote ou autres chaloupes ou bâtiments de quelque espèce que ce soit, qui aborderont à la place de débarquement à la Basse-Ville, avec des passagers ou des denrées pour le marché, ou pour tout autre objet, en arrivant au plan incliné (*Slip*) ou aux Marches, débarqueront immédiatement leurs passagers ou denrées et s'éloigneront de manière à laisser le Plan incliné ou les Marches libres, sous peine d'une amende qui n'excédera pas cinq livres, cours actuel, pour chaque contra-

vention, payable par les propriétaires de telles chaloupes ou bâtiments, ou par les personnes qui en auront le soin.”

TEMPERATURE.—Depuis peu de jours la température s'est beaucoup réchauffée. Il a gelé dans la nuit de dimanche à lundi.

[Nous republions la lettre suivante à la demande pressante d'un grand nombre de nos souscripteurs, sans cependant admettre en aucune manière aux opinions ou à quelques-uns des faits qui y sont contenus, non plus qu'aux conclusions qui en sont tirées. Cette lettre fut d'abord publiée par le *Herald*, journal de Pontiac, et fit de *Michigan*; puis insérée dans le *Toronto Mirror* d'où nous l'avons traduite.]

LETTRE DE ELIZABETH LOUNT, veuve de feu le Juge SAMUEL LOUNT.

Pontiac, 12 Juin 1838.

A L'HON. JOHN BEVERLEY ROBINSON, JUGE-EN-CHEF DU HAUT-CANADA.

Monsieur,—La femme ne peut redresser les injustices. Son bras faible est sans pouvoir; si l'on pouvait même obtenir justice par la fatigue des camps, si l'on pouvait même donner la liberté à un peuple opprimé, asservi, insulté, ce ne serait point à notre sexe à en ouvrir la marche. Il n'appartient qu'au “cœur de lion et à l'œil de l'aigle” du votre, monsieur, de faire la guerre, de maintenir les droits d'un peuple, d'agir ou de mourir dans la lutte, de délivrer un pays de l'oppression et de l'esclavage. Mais, monsieur, le Canada ne doit jamais s'adresser à vous pour de l'aide. Un grand auteur a dit que tout homme a son prix, et quelque injustice que soit cette remarque par rapport à d'autres, je conçois qu'elle s'applique bien à vous-même.

Dans cette lettre, dont le but est d'exposer patriotiquement mes propres souffrances et celles de ma famille ainsi que l'exécution pour haute trahison de mon bien-aimé époux, SAMUEL LOUNT, M. P., je veux faire observer que mon mari prit naissance dans l'Etat de Pensylvanie, en l'année 1791, et qu'il émigra en Canada à l'âge de près de 23 ans. Il avait prêté le serment d'allégeance et était devenu un citoyen adoptif de la province. Il était réformateur et sujet loyal. Il s'était rendu familier avec les lois et la constitution de la Grande Bretagne, et lorsqu'elles furent considérées comme administrées justement, il en ressentit de la satisfaction. Durant sa vie il avait souvent été pressé par ses concitoyens de devenir candidat pour un siège dans le parlement provincial, mais il refusa long-tems; enfin cependant il fut élu. Pendant sa représentation en parlement il fit la connaissance des principaux chefs du pays, et étant d'opinions libérales il mit son sort politique à ceux de Mr. McLenzie, du Doct. Rolph et d'autres personnes de distinction, qui envisageaient avec regret les corruptions du gouvernement. Ils virent un pays riche et fertile presque abattu, ruiné;—un peuple noble, doué des sentiments et des sympathies qui appartiennent à des hommes, écrasé par de misérables mercenaires dont les emplois publics faisaient le pouvoir. D'année en année les griefs du Canada devinrent de plus en plus alarmants jusqu'à ce qu'enfin presque toute la population implora du soulagement—l'implora au delà du joug de sa servitude. Ceci, monsieur, personne ne le sait mieux que vous. Et tandis qu'assis sur le banc judiciaire, jouissant d'un des emplois les plus élevés du Canada, vous, conjointement à d'autres, conçoûtes la noble pensée d'opérer une révolution civile dans la province, de donner la liberté à un peuple dont vous avez depuis activement contribué à river de plus en plus les chaînes. Celui que vous avez aidé à descendre dans la tombe et dont l'âme est pure comme les anges du ciel, atteste votre crime—crime vil, exécration . . .

En vérité mon époux, que vos lois m'ont enlevé ainsi qu'à des enfans privés de tout soutien, embrassa sincèrement la cause de la réforme. Si les plans formés avaient réussi, on aurait obtenu cette réforme, arrêté le gouverneur et délivré la province sans répandre une goutte de sang humain.—S'il n'y avait pas eu d'erreur dans le ralliement, les armes de la province auraient été saisies par les patriotes, Toronto pris sans résistance, et Sir Francis gardé en leur pouvoir pour répondre de ses oppressions.—Ceux avec qui agit mon époux étaient mus par de nobles et généreuses

sympathies.—Ils n'aspiraient point à des emplois : ils en avaient.—ils n'avaient point la soif du sang, car les Canadiens étaient leurs frères.—ils étaient déterminés à chasser un Néron de son trône, à détruire le Canada d'un tyran, et à effectuer une révolution civile qui eût donné le bonheur et la prospérité au pays. S'il avaient réussi, les Canadiens les eussent comblés de bénédictions dans la postérité la plus reculée.

Mais, Monsieur, tout n'est pas encore fini ; nul gouvernement, dont les seuls actes sont ceux de la violence et de la cruauté, dont les archives sont tachées du sang d'innocentes victimes, dont le sol est arrosé des larmes de veuves et d'orphelins, ne peut subsister long-temps, voisin d'un pays abondant en institutions libres. O Canada, ma patrie d'où je suis maintenant exilée par un parti dont la miséricorde est pire que la mort—je t'aime encore. La destruction s'est emparée de tes plus brillants ornements et les sentiments contagieux de ses enfants brûlent leurs cœurs, mais il n'osent exprimer leurs pensées. Combien de mères ont souffert comme moi ; combien ont perdu leurs foyers et tout ce qui pouvait les rendre agréables. Ceci cependant aurait pu se tolérer. Ceux qui aiment la liberté et estiment leur indépendance au-dessus de toutes les choses de ce monde, ne considèrent point la perte de leurs biens. Je n'écris point pour exciter votre sympathie car je ne l'envie ni ne la respecte. J'écris afin que le Canada sache que ses enfants ne se soumettront point en silence aux outrages les plus abominables contre la propriété et même contre la vie. Monsieur il est hors de mon pouvoir de raconter mes souffrances tandis que j'habitais le Canada. J'ai vu un fils, pour les actes généreux d'un père brave et au cœur noble, arrêté devant les yeux de sa mère, enchaîné comme un galérien et traîné en prison—oui, plus encore—j'ai vu l'innocent couvert de blessures par une soldatesque ivre et brutale dont la tâche était l'ouvrage des officiers. J'ai vu la maison de mon époux livrée au pillage, changée en la tente d'un soldat, et sa femme éplorée abandonnée avec six enfants à la charité d'un monde égoïste. J'ai vu en prison l'époux, le père, condamné à mort sans que l'ombre d'un crime ait été prouvée contre lui. Je le demande, au nom de mon pays, des actes semblables devront-ils être tolérés par un gouvernement Anglais ? y a-t-il sur la terre un Anglais qui ne rougisse au récit de pareille cruauté ?

Monsieur, les officiers du gouvernement civils et militaires en Canada sont imposés au peuple sans son consentement. Ils forment une combinaison trop puissante pour être émus par les prières d'un humble citoyen. Quelque corrompus que puissent être leurs actes, la loi est administrée par eux seuls et ils sont par conséquent hors de sa portée ; tandis que si le simple citoyen commet offense ni sa personne ni sa propriété ne sont en sûreté.

Monsieur, les nations sauvages respectent mon sexe et traitent leurs captives avec douceur. Votre gouverneur et son conseil ainsi que la majorité de votre parti ne respectent ni les propriétés particulières ni des femmes faibles et inoffensives. Pour lui et ses mignons toutes étaient de favorables objets de cruauté.

Après que mon déploré mari eut été jugé, j'appris que le gouverneur George Arthur avait visité la prison et l'on espérait alors que la miséricorde l'y avait attiré. Mais il n'y en a point dans son cœur endurci—la cruauté est le démon qui gouverne ses passions. Quand Mr. Lount fut arrêté et conduit, lié, à Toronto, je m'y rendis immédiatement, mais le gouverneur ne me permit point de le voir. Il me dit que mon mari "paraissait bien". Je découvris plus tard que c'était faux, car il avait beaucoup souffert. Le capitaine Fuller, obtint à la fin une permission pour moi et je pus une fois encore voir mon époux. Je le trouvai pâle, débile, une ombre. Pauvre homme ! je le vis alors en prison non point pour avoir brûlé une ville : il avait préservé Toronto des flammes—non point pour avoir arraché la vie à ses ennemis : car il avait empêché de répandre le sang. Mais, opposé lui-même aux oppresseurs de son pays, il dut pour cela subir la mort ; cette sentence fut prononcée par Votre Honneur ; et en cette occasion, j'apprends que vous vous êtes joué de sa sensibilité, et avez rempli le rôle d'un démon. Quand j'appris le résultat du procès on me permit de nouveau de voir mon mari. Sachant que le gou-

verneur était allé le voir, je désirais savoir le résultat de l'entrevue. Il me dit "que je n'aurais pas de satisfaction à le savoir". Je lui demandai si le gouverneur lui avait parlé avec douceur ? Il me répondit : "non, il me parla trop durement, il ajouta l'insulte à l'injure". Le jour avant l'exécution de mon mari je me re-dis, accompagnée d'une dame de Toronto, auprès du gouverneur. Lorsque je fus en sa présence il me demanda de m'asseoir—mais ma démarche était importante. Je lui dis que j'étais la femme de Samuel Lount, et que j'étais venue devant lui plaider son pardon. Il parut obstiné et refusa ma pétition. Trente-cinq mille de ses sujets lui avaient aussi demandé d'employer son pouvoir et de sauver mon mari de la sentence de la loi. Je me jetai alors à genoux devant lui, en faveur de mon époux. Il me dit d'un air dédaigneux "de ne point m'agenouiller devant lui, mais devant mon Dieu !" Je répondis que j'étais à genoux en prière devant le Tout-Puissant pour qu'il adoucisse son cœur. Je lui dis que mon époux ne craignait pas la mort—qu'il y était préparé, mais que sa femme, que ses enfants lui demandaient d'épargner sa vie. A cela il répondit en souriant que "s'il était préparé à mourir il ne pourrait peut-être pas l'être si bien une autre fois !" O quel monstre pour gouverner un peuple vertueux ! Il dit que mon mari n'avait pas été condamné parce qu'il était coupable—"Je pense, dit-il, que si Rolph et MacKenzie étaient ici le pardon leur serait offert. Deux vies ont été perdues chez Montgomery, il en faut sacrifier deux maintenant". Une autre fois il dit "il y en a d'autres concernés dans la rébellion" et fit entendre que si mon mari voulait les divulguer il pourrait encore se sauver ; mais mon mari déclara toujours qu'il ne voudrait jamais en exposer d'autres ou les mettre en difficultés—la cause dans laquelle ils se sont engagés est une cause juste, et avant de divulguer le Conseil de MacKenzie il préférerait être lui-même sacrifié.

Ainsi ni prières ni pétitions ne purent attendre le cœur endurci du gouverneur, et je regardais dès-lors mon époux comme perdu pour moi et pour le Canada. Le jour fatal arriva—la victime fut amenée—le mari, le père devint un martyr de la cause de la réforme canadienne. Quoique des milliers de personnes aient pétitionné pour un délai, afin que sa cause soit placée devant le gouvernement de la mère-patrie, tout fut en vain. Ni les prières arrosées de larmes vertueuses, ni les humbles supplications d'une épouse éplorée, aux pieds d'un gouverneur canadien, ne purent ni toucher son cœur ni émouvoir sa compassion. Si les lois de l'honneur ou de la justice avaient demandé cet inutile sacrifice du sang, je ne pourrais le censurer. Tout ce qu'il y a d'élevé, d'honorable, de généreux, de grand en Canada se rendit auprès de Sir George Arthur, pour le prier d'intervenir, d'épargner la vie d'un citoyen que trente-cinq mille Canadiens priaient de sauver ! Appelez-vous cela de l'humanité anglaise ? Croyez-vous Sir Geo. Arthur un gouverneur fait pour conduire le Canada ?

Monsieur, si une histoire lamentable pouvait vous toucher et vous amener à sentir les douleurs des autres, je pourrais vous raconter une série des maux dont vous et d'autres du parti tory en Canada m'avez accablé ainsi que mes orphelins ; ils suffiraient pour attirer une larme dans vos yeux.

Était-ce par la crainte d'un peuple courroucé et insulté que le gouverneur Arthur refusa à une femme sans défense le corps de son mari ? Non, car ce peuple n'avait aucune arme pour combattre ! Pourquoi alors, quand, agenouillée, je demandai le cadavre de mon époux, me renvoya-t-il de sa présence ? Les malheurs du Canada et le sang de cet homme innocent rongeaient sans cesse son âme et il n'osa point montrer aux amis de mon mari l'œuvre inique qu'il venait d'achever. Il craignit qu'à la vue des maies images de Lount et Mathews, les généreuses sympathies d'un noble peuple, trop long-temps contenues par des menaces, ne se lèvent et qu'une justice vengeresse n'éclate dix fois plus sévère, sur lui-même et sur ses principaux conseillers.

Mais, Monsieur, ce pénible récit est accablant et douloureux et je terminerai ma lettre afin de détourner mon âme d'un horrible sujet.—Le Canada fera justice à sa mémoire.

Alors les noms des martyrs Canadiens seront chantés

par les poètes et célébrés par les orateurs, tandis que ceux qui gouvernent aujourd'hui le peuple encore sanglant du Canada seront oubliés ou abhorrés du monde civilisé.

Aujourd'hui, par la cruauté du gouvernement je me trouve chassée de mes foyers et de ceux que j'aime, veuve, sur une terre étrangère; je terminerai cette lettre en citant les paroles de mon mari; à sa mort tragique, il dit "qu'il leur pardonnait librement et qu'il était prêt à paraître en paix devant son Dieu."

ELIZABETH LOUNT.

[De l'Ami du Peuple.]

QUE FAIT LORD DURHAM.—Que fait Lord Durham? se demande-t-on à Montréal? que fait Lord Durham? se demande-t-on à Québec? que fait Lord Durham? se demande-t-on dans toute la province. Les journaux des Etats-Unis ont même l'impertinence de demander ce que fait lord Durham, ce qui ne les regarde guères; enfin tout le monde fait cette singulière question; la réponse cependant nous semble bien facile à donner. Prenez les journaux de la province et vous y trouverez immédiatement ce que fait lord Durham. Lord Durham a été, il y a quelques temps, dans le Haut-Canada et d'après le calcul d'un journal de cette province, ce petit voyage d'agrément ne lui coûte que la modeste somme de dix mille louis! Lord Durham est revenu, s'est embarqué dans son cher *John Bull* et s'en est retourné dans sa bonne ville de Québec. A Québec, lord Durham s'est promené, a donné des diners, puis lord Durham a repris le *John Bull*, est revenu à Montréal; lord Durham a assisté aux courses deux fois, avec une brillante suite, a donné un ou deux diners aquatiques, etc., etc., puis lord Durham est retourné à Québec, avec sa suite, laissant ici une superbe coupe, gage de sa magnificence: voilà ce nous semble assez d'occupations pour lord Durham et son *John Bull*; que demandez-vous de plus, anglais, canadiens, américains indiscrets?

Mais nous disent quelques uns, ceci est fort bien. Nous voyons que lord Durham passe assez agréablement son temps et se promène assez souvent pour sa santé; mais que fait le gouverneur-général? ah! ceci est une autre question? nous sommes perdus et ne savons que répondre. Devine qui pourra, nous y renonçons. Depuis deux mois nous attendons sans cesse quelque chose qui nous annonce que son excellence et sa docte séquelle de conseillers, attachés, commissaires, etc., etc., s'occupent du pays et nous n'avons encore rien vu qui puisse nous donner cette consolation.

Nous nous trompons, cependant, nous avons vu la brillante nomination de M. Thom; c'est tout ce qu'ont enfanté depuis long-temps, les grands génies, réunis à Québec en séance extraordinaire. Il est vrai que cela est un tour de force qui a dû coûter bien du travail, mais enfin ce n'est pas exactement là tout ce dont le pays avait besoin; et, lorsque nous pensons sérieusement à tout cela, nous sommes forcés de dire avec les autres; que fait le gouverneur-général? que fait son conseil spécial?

En effet, depuis que lord Durham est en cette province, nous n'avons rien vu encore que l'organisation de la police, dont nous le remercions bien en passant, mais nous attendions beaucoup d'autres choses encore, et de plus essentielles. L'organisation de la police n'est pas chose si difficile, qu'elle ait pu occuper long-temps tant de génies, et il nous semble que depuis l'exécution de ce chef-d'œuvre, leurs talents sont restés bien oisifs.

Nous avons vu annoncer des commissaires pour l'éducation, commissaires pour ci, assistants-commissaires pour ça, mais nous n'avons pas encore entendu parler de leurs travaux. On nous dira sans doute, que les grandes œuvres demandent du temps et de la réflexion, et qu'on ne fait pas dans un jour un système d'éducation, ou des réglemens pour les hypothèques, ou des lois pour abolir et remplacer la tenure féodale, d'accord; mais au moins, nous aimerions à entendre parler de quelques travaux, à voir les commissaires chargés des diverses enquêtes faire quelques mouvemens et se donner quelques peines, pour acquiescer des informations. Mais non: ces messieurs sont parfaitement tranquilles à Québec et semblent vouloir tout faire d'une certaine distance, et d'après les suggestions de leur esprit qui tout profond qu'il soit, nous semble devoir être insuffisant, à moins qu'il n'ait la science infuse.

Croit-on par exemple que M. Arthur Boileau qui ne connaît rien au pays, aidé des seules lumières de M. DUNN, qui y connaît encore moins que lui, qui n'a jamais eu occasion de connaître et d'apprécier la population, et qui ignore jusqu'à la langue de la majorité, puisse sans se déranger, sans consulter personne, etc., nous composer un système d'éducation satisfaisant et suffisant? la chose est absurde; il en est de même des autres sujets dont les divers commissaires ont à s'occuper, tous demandent des connaissances et des informations qu'ils ne semblent guère pressés de se procurer.

Nous sommes encore persuadés des bonnes intentions de lord Durham, nous comptons encore sur ses promesses et nous attendons beaucoup de son administration, mais il nous semble que l'œuvre de réforme et d'améliorations marche bien lentement, et les intérêts publics ne sont pour l'administration qu'un objet secondaire.

On lit dans le *Mercury* de samedi soir:—

Nous sommes autorisés à dire que les Commissaires des Terres de la Couronne et de l'émigration ont presque achevé leurs enquêtes dans cette Province. Sous les commissions issues pour le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, le Major Head a été nommé assistant commissaire et envoyé à ces colonies dans le but de recevoir des témoignages. Il lui est enjoint de revenir au siège du gouvernement général vers le commencement d'Octobre. M. Hanson, l'autre assistant commissaire, avec le secrétaire de la commission se rendent à Toronto afin de faire les enquêtes nécessaires dans le Haut-Canada. On s'attend à ce que les commissaires auront terminé leur investigation vers le commencement d'Octobre et qu'ils feront leur rapport avant la fin de ce mois. Nous sommes informé que le rapport ainsi que les minutes des témoignages seront publiées pour l'information des colonies avant d'être transmises en Angleterre.

[Du Canadien.]

Il paraît que les prisonniers de la Bermude sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. C'est sans doute un oubli de la part du gouvernement que de n'avoir pas pourvu à cette objet, car nous ne pouvons nous imaginer que le gouvernement Britannique déporte des prisonniers politiques, les arrache à leurs industries, leur ôte tout moyen de subsister par leur travail, et leur refuse la nourriture et l'entretien. Ce serait, ce nous semble, un procédé inouï parmi les nations civilisées. Sera-ce aux familles qu'on a privées de leur chef ou d'un membre précieux, à pourvoir à la subsistance des prisonniers de la Bermude? Surement que le gouvernement Britannique ne le souffrira pas.

Le *Temps* de Montréal voit avec chagrin le petit nombre de noms Canadiens compris dans la commission des Petites Causes, pour la paroisse de Québec. Nous pouvons informer notre confrère que l'on a offert ci-devant à plusieurs Messieurs Canadiens de former partie de cette Commission, et qu'il ont refusé d'accepter cette charge. Aussi n'est-il entré dans l'esprit de personne ici de trouver à redire à la composition de cette commission. Le *Temps* peut être assuré que nous nous faisons un devoir de signaler le dissentiment de la masse de nos compatriotes ici, lorsqu'aucun acte tant soit peu important des autorités en est l'objet d'une manière bien évidente.

CONDITIONS.

Le *Fantasque* se publie autant que possible chaque SAMEDI et son Feuilleton le MERCREDI.

PREX D'ABONNEMENT

(Payable à l'échéance de chaque trimestre.)

Le <i>Fantasque</i> séparément par an,	7s 6d
Le Feuilleton séparément par an,	4s
Le <i>Fantasque</i> et son Feuilleton par an,	11s 3d

Pour six mois la moitié des prix ci-dessus.

Chaque numéro du *Fantasque* se vend 4 sous et chaque numéro du Feuilleton 2 sous.

On ne s'abonne point pour moins de six mois.

Un couvert, sous le nom de *L'Affiche*, où sont insérées les annonces, accompagne chaque numéro du *FANTASQUE* et se délivre gratis. Le prix d'inscription est sur le même taux que ceux des autres papiers-nouvelles.